APPEL D'URGENCE

« Le Burundi doit cesser de banaliser la situation face au risque d'effusion de sang, la communauté internationale doit agir »

1. Depuis au moins une année, des actes d'intolérance politique se sont intensifiés dans plusieurs localités du Burundi, créant ainsi un climat de psychose au sein de la population.
2. Les récentes allégations de distribution d'armes à feu aux jeunes Imbonerakure telles que contenues dans le câble diplomatique du Bureau des Nations Unies au Burundi(BNUB) du 3 avril 2014, sont venues exacerber la peur qui était déjà ressentie par la population suite aux actes d'intolérance politique ainsi que l'impunité qui s'en suit.
3. La préoccupation des citoyens burundais est d'autant plus grande que le gouvernement burundais, sans daigner entreprendre la moindre enquête dans le souci d'établir les responsabilités , cherche à se disculper en balayant du revers de la main le contenu dans câble diplomatique. Les actions de communication entreprises par certains membres du gouvernement, au lieu de chercher à mettre la lumière sur les allégations telles que rapportées, visent à ne point douter, à occulter la réalité.
4. La préoccupation de la société civile burundaise est d'autant plus grande que les Nations Unies, dont le Burundi est membre, sont directement visées par le discours malveillant entretenu par le Gouvernement burundais et plus spécialement à travers ses agents en mission dans le cadre du BNUB.
5. La manipulation du terme « génocide » qui n'apparait nulle part dans le câble diplomatique du BNUB mais qui est évoqué par des officiels fait penser à une

stratégie d'anticipation, de dénégation d'un plan de violation massive des droits en vue.

6. La position de certains membres du Parlement burundais qui met ouvertement en cause les Nations Unies, le BNUB et le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies à Bujumbura complique davantage la situation. Et pour cause, il est inconcevable que le Gouvernement et le Parlement se solidarisent dans cette affaire alors que ce dernier, dans son rôle de contrôle de l'action gouvernementale, était supposé prendre la question en main pour exiger au Gouvernement des explications sur ces allégations.
7. Le discours de banalisation tenu par ces institutions sur la question démontre à suffisance leur manque de volonté à prévenir que l'irréparable ne soit commis au Burundi. Pareille situation exige de la communauté internationale de prendre des mesures appropriées en vertu de « *la responsabilité de protéger* ».
8. Par ailleurs, avant même toute enquête, le Gouvernement du Burundi, à travers son communiqué officiel du 15 avril 2014, a déjà désigné les éternels coupables que sont la société civile, les média et les partis politiques de l'opposition et cela ne fait que semer la zizanie.
9. Une certaine opinion a depuis quelques années, dénoncé le poids que pèsent certains Généraux sur l'action du Gouvernement du Burundi. La défense faite pour la cause des Généraux cités dans le câble diplomatique vient confirmer qu'il y a des intouchables dans ce pays tandis que des centaines de citoyens sont injustement privés de leur liberté, souvent en violation du droit à la défense.
10. Ces allégations sont révélées durant une période hautement sensible de l'histoire du Burundi, la période électorale qui alimente déjà de vives tensions politiques entre différents acteurs sociopolitiques augmentant ainsi le risque la violence politique..

11. Les actes d'intimidations régulièrement commis à l'endroit des membres de la société civile et des médias démontrent à suffisance l'acharnement sans égal contre ces acteurs pourtant reconnus pour être la voix des sans voix et en même temps des intensions de vouloir les faire taire.

Compte tenu de ce qui précède :

Les organisations de la société civile burundaise demandent:

1) Au Conseil de Sécurité des Nations Unies de délibérer sans délais sur la situation du Burundi et de constater la gravité de la situation;

2) La mise en place d'une commission des Nations Unies chargée d'enquêter sur la situation sécuritaire au Burundi et de vérifier les allégations de distribution d' armes aux jeunes Imbonerakure par des Généraux de l'armée burundaise.

3)Qu'une résolution qui revoit la mission et le mandat du BNUB soit votée sans délai pour mettre sur pied une unité spécialisée chargée de suivre de près tous les signes pouvant conduire à la violence, de protéger les citoyens burundais et ainsi prévenir les crimes internationaux

4) A la population burundaise, de rester vigilante et de refuser toute sollicitation susceptible de diviser les Burundais.

5) Aux médias burundais, de redoubler d'ardeur pour accorder davantage d'espace aux citoyens burundais afin qu'ils puissent contribuer au maintien de la paix et de la concorde nationale.

Fait à Bujumbura le 21/04/2014

Les organisation de la société civile burundaise